

BULLETIN DES BUDGETS 2018

Analyse d'un panel d'experts
estimant les effets des budgets fédéral
et du Québec sur les inégalités

Institut du Nouveau Monde

Préparé par Nicolas Zorn
Analyste de politiques
et
Geneviève Morency
Agente de recherche

4 avril 2018



L'Institut du Nouveau Monde

L'Institut du Nouveau Monde (INM) est une organisation indépendante non partisane œuvrant principalement au Québec dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. L'INM est la référence en participation citoyenne au Québec. L'organisation s'emploie à informer sur les enjeux essentiels, à animer des débats et des conversations sur ces enjeux et à valoriser les idées et projets qui en émanent dans l'opinion publique et auprès des décideurs. Son impartialité et sa neutralité dans les débats sont reconnues. L'INM n'est affilié à aucun parti politique ni à aucun groupe d'intérêt. Fondé en 2003, l'INM est lauréat en 2005 du Prix Claire-Bonenfant du gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique.

Par ses activités, l'INM propose une démarche délibérative structurée qui plaît au public et qui donne des résultats, basée sur la formule « informer, débattre, proposer ». La méthode de l'INM se complète par un ingrédient supplémentaire : le plaisir de participer. Son action est réalisée dans un esprit collaboratif et est encadrée par une charte de participation qui favorise un dialogue ouvert pour une diversité d'opinions et de points de vue dans le respect des personnes et des idées. Pour les individus, l'INM organise des activités d'éducation, de formation, de mobilisation et d'appui à l'action citoyenne, comme son École d'été et son École d'hiver destinées aux jeunes de moins de 35 ans, ou le programme À go, on change le monde! L'INM a également élaboré, au bénéfice des organisations, une offre de services aux entreprises, associations et institutions qui souhaitent s'ouvrir et s'adapter à une participation citoyenne de qualité.

L'INM agit dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et des principes du développement durable, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'action de l'INM permet d'augmenter la qualité du débat public et la proportion des citoyens qui y participent. Elle contribue au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

La production et la diffusion du *Bulletin des budgets 2018* ont été rendues possibles grâce au soutien financier de la Fondation Lucie et André Chagnon.



Table des matières

Faits saillants	1
1. Introduction	2
2. Méthodologie	3
Enjeux méthodologiques	6
3. Résultats – portrait d’ensemble	7
Budget fédéral 2018-2019	7
Budget du Québec 2018-2019.....	9
4. Résultats – portrait par mesures	11
Budget fédéral 2018-2019	13
Mesure #1 : Investissement pour améliorer la situation socioéconomique et politique des autochtones	13
Mesure #2 : Mise en place d’un régime d’équité salariale pour les entreprises de juridiction fédérale ...	14
Mesure #3 : Dépenses de 80 M\$ pour des mesures favorisant les femmes sur le marché du travail.....	15
Mesure #4 : Augmentation de 50 % des prêts consentis pour la construction de logement.....	16
Mesure #5 : Indexation de l’Allocation canadienne pour enfants (ACE)	16
Mesure #6 : Réforme fiscale visant les petites entreprises	17
Mesure #7 : Nouvelles mesures pour lutter contre l’évitement fiscal international	18
Mesure #8 : Maintien de budgets déficitaires.....	19
Autres mesures	20
Budget du Québec 2018-2019.....	20
Mesure #9 : Diminution du taux du premier palier d’imposition sur le revenu des particuliers	20
Mesure #10 : Mesures améliorant les conditions de vie des travailleurs et des familles	21
Mesure #11 : Hausse du salaire minimum à 12 \$ de l’heure	22
Mesure #12 : Réduction de la facture fiscale des petites et moyennes entreprises	23
Mesure #13 : Montant de 2 milliards \$ pour l’entente avec les médecins spécialistes	24
Mesure #14 : Plan visant à réduire la pauvreté.....	25
Autres mesures	26
5. Liste des membres du panel d’experts	27



Faits saillants

- Plus de 70 spécialistes des inégalités et des politiques publiques, provenant de 13 disciplines et 16 institutions différentes, ont participé au Bulletin des budgets 2018. Fait à souligner, le panel compte 45 % de femmes, un sommet en quatre ans.
- Ce panel d'experts chargé par l'Institut du Nouveau Monde d'évaluer l'impact des principales mesures des budgets du gouvernement fédéral et du Québec sur les inégalités sociales. Dans l'ensemble, le panel estime que les deux budgets font bonne figure pour réduire les inégalités.
- Cette année, la note moyenne globale pour le budget fédéral s'améliore par rapport à l'an dernier, passant de B- à B+. Pour une deuxième année consécutive, le budget du Québec contribuera à réduire les inégalités avec la même note qui lui avait été attribuée l'année dernière, soit la note B.

Budget fédéral

- Cette année, le budget fédéral de Bill Morneau fait meilleur figure que le budget provincial avec une note d'ensemble de B+. L'effet moyen cumulé des mesures contenues dans le budget fédéral est évalué positivement par 98 % du panel, alors que 2 % estiment que l'effet sera négatif. De plus, le budget obtient une meilleure note moyenne globale lorsque comparé à celui de l'année dernière, qui était de B-.
- Chacune des mesures retenues ont obtenu une note située entre A- et B. Selon le panel, toutes les mesures auraient un impact positif quant à la réduction des inégalités, constat qui fait consensus parmi les panélistes. Celles ayant un impact plus important sont la mise en place d'un régime d'équité salariale pour les entreprises de juridiction fédérale, l'investissement de 5 milliards \$ pour l'amélioration la situation socioéconomique et politique des autochtones au Canada, les investissements dans des mesures favorisant les femmes sur le marché du travail, ainsi que la réforme fiscale visant les petites entreprises.

Budget du Québec

- Le budget provincial 2018-2019, qui est le cinquième budget du ministre Carlos Leitão, a reçu la même note globale que celui de l'an dernier, soit B.
- Selon le panel, cinq des six mesures provinciales évaluées contribueront à diminuer les inégalités. Celles ayant un impact plus important sont : la hausse du salaire minimum à 12 \$ de l'heure, les mesures visant l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et des familles, ainsi que le plan visant à réduire la pauvreté.
- Seule une mesure provinciale évaluée augmenterait les inégalités, soit le montant accordé aux médecins spécialistes dans la récente entente sur leur rémunération. Plus de 76 % des panélistes jugent négatif son effet sur les inégalités, un niveau de consensus élevé. Fait à noter, sur les 42 mesures évaluées lors des quatre derniers budgets du Québec, cette mesure est l'une des trois mesures les plus à même d'accroître les inégalités. Les deux autres mesures étant les réductions des budgets en Santé et en Éducation lors du budget 2015-2016.



1. Introduction

Une inégalité croissante est un germe de division. Elle polarise les sociétés, elle crée une fracture entre les régions des pays et elle creuse dans le monde un fossé entre les riches et les pauvres. L'accroissement des inégalités de revenu bloque l'« ascenseur social », les personnes talentueuses qui travaillent dur obtenant plus difficilement la récompense qu'elles méritent. Il n'est pas possible d'ignorer ces inégalités croissantes.

— Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE

Ces dernières années, un nombre grandissant de rapports et de données sur les inégalités ont été publiés. Nombre d'intervenants ont souligné les effets corrosifs des écarts économiques et sociaux. Plusieurs statistiques le démontrent : le Québec n'échappe pas à la hausse des inégalités depuis trente ans. D'ailleurs, selon un sondage Léger/Institut du Nouveau Monde mené en 2014, 70 % des Québécois croient que la réduction des inégalités de revenus devrait être une priorité pour nos gouvernements. De plus, 56 % des répondants jugent que les réformes gouvernementales devraient avoir comme critère de ne pas augmenter les inégalités de revenus, alors que seulement 25 % s'opposent à cette idée. Dans la même veine, 73 % des répondants considèrent que lorsque les gouvernements mettent en place, modifient ou abolissent des programmes sociaux ou des services publics, ils devraient publier des études d'impacts quant à leurs effets possibles sur les inégalités de revenus.

Lorsque nos décideurs politiques proposent des mesures pouvant accroître ou réduire les inégalités économiques et sociales, ils n'ont pas toujours les outils ou la volonté pour évaluer ces effets. Le débat public également pâtit de ce portrait incomplet sur des décisions les concernant. Pour pallier ce manque d'information, il est toutefois possible de consulter des spécialistes, puis d'agrèger leurs réponses et de présenter leur avis. Cette approche permet d'obtenir une estimation approximative des effets d'une politique sur les inégalités sociales.

Au printemps 2015, l'Institut du Nouveau Monde (INM) a sollicité l'avis d'une vingtaine d'économistes et d'experts canadiens des politiques publiques sur les répercussions qu'auront, à leur avis, les mesures contenues dans les budgets provinciaux et fédéraux 2015-2016 sur les inégalités au Québec, comme l'élimination graduelle de la contribution santé ou la bonification du plafond de cotisation pour un CELI. Le « Bulletin des budgets » était né.

Les 71 panélistes ayant participé à cette édition du Bulletin proviennent d'horizons diversifiés et ont été spécifiquement choisis pour leur expertise sur le sujet. Que leur spécialité soit l'économie, la sociologie, la philosophie, la santé ou la fiscalité, elles et ils apportent chacun un angle pertinent sur les mesures qui ont été soumises à leur évaluation.

Tout comme un étudiant est évalué dans un bulletin académique, nos gouvernements ont reçu des notes en fonction de l'impact estimé sur les inégalités de leurs mesures. A+ indique que l'ensemble des mesures réduirait considérablement les inégalités; E indique que l'ensemble des mesures augmenterait dramatiquement les inégalités. Ces notes extrêmes sont toutefois quasi impossibles à atteindre en pratique, puisqu'il est rare que les effets d'un ensemble disparate de mesures socioéconomiques fassent consensus de façon aussi prononcée parmi une pluralité de spécialistes d'horizons différents.



2. Méthodologie

La méthodologie, développée par l'INM, se base sur des études similaires effectuées notamment par l'OCDE (portant sur le protectionnisme) et par le Forum de Davos (au sujet des risques pour l'économie mondiale) et a été enrichie de l'apport d'une dizaine de spécialistes et économistes. À partir du discours du budget et des documents publiés par le ministère des Finances, l'INM a recensé les mesures principales et a retenu les plus pertinentes à soumettre au panel. Celles-ci étaient choisies en fonction de leur probabilité à avoir une influence sur la distribution des revenus. Au moyen d'un questionnaire en ligne, les panélistes devaient pour chaque mesure et pour le budget dans son ensemble :

- Estimer si **l'effet** sur les inégalités est positif, négatif ou neutre/insignifiant, en allouant une note de 5 à -5. Un chiffre positif signifie que la mesure réduit les inégalités, alors qu'un chiffre négatif indique une augmentation des inégalités, zéro étant un effet nul.
- Estimer l'ampleur de **l'impact** des mesures, en allouant à la mesure une note entre 0 et 10. L'impact peut représenter autant le nombre de personnes touchées que l'ampleur de ses effets. L'échelle d'estimation varie de 0 (aucun impact), 1 (impact négligeable), 5 (impact significatif), 10 (impact majeur).

Si les panélistes estimaient que les effets ou impacts des mesures sont contradictoires et/ou absolument impossibles à estimer même approximativement, ils pouvaient s'abstenir de répondre. Voici deux exemples fictifs d'évaluation d'une mesure du budget :

Mesure #1: Augmentation de la TVQ d'un point de pourcentage (EXEMPLE FICTIF)

Effet estimé* sur les inégalités : -2

Explications de la note : l'effet peut être estimé comme étant modérément négatif, car, malgré les déductions pour produits de base, le taux effectif des taxes de vente combinées sur le revenu consommé varie de 6 % pour le quintile le moins riche à 4,3 % pour le quintile le plus riche. L'objectif de cette mesure étant de remplacer la perte de revenus provenant de baisses d'impôts, leur effet sur les revenus de l'État semble être peu important.

Impact estimé** sur les inégalités : 10

Explication de la note : l'impact peut être estimé comme étant important, car il touche l'ensemble de la population



Mesure #2 : Ajout de 200 places de maternelle 4 ans en milieu défavorisé (EXEMPLE FICTIF)

Effet estimé* sur les inégalités : 4

Explications de la note : l'effet peut être estimé comme étant très positif, car ce genre de mesure est reconnu comme étant nettement favorable à la mise à niveau nécessaire pour les enfants en milieu défavorisé, ceux-ci ayant souvent déjà accumulé un certain retard dans le développement de leurs capacités d'apprentissage.

Impact estimé** sur les inégalités : 1

Explication de la note : ne profitant qu'à un petit nombre d'enfants, cet ajout de 200 places est une rafraîchissante goutte d'eau dans un gros verre

Une fois les résultats obtenus, nous avons multiplié ces deux estimations pour obtenir un indice de l'effet global de chacune des mesures, et du budget dans son ensemble, sur les inégalités. Ainsi, l'effet d'une mesure (augmentera ou réduira les inégalités) est pondéré selon l'ampleur de son impact. Nous pouvons ensuite allouer à la mesure une note correspondant à cet indice de l'effet global, selon cette grille de notation :

Grille de notation

A+	5 à 3,1	B+	0,8 à 0,5	C+	0	D+	-0,5 à -0,8	E	-3,1 à -5
A	3 à 1,5	B	0,4 à 0,3	C	-0,1 à -0,2	D	-0,9 à -1,4		
A-	1,4 à 0,9	B-	0,2 à 0,1	C-	-0,3 à -0,4	D-	-1,5 à — 3		

Définition des inégalités — Pour estimer l'effet et l'impact des mesures du budget sur les inégalités, une définition précise de celles-ci est requise. Nous souhaitons savoir si les mesures (réformes) augmentent ou réduisent les inégalités économiques et sociales. Par inégalités économiques, nous entendons les écarts de revenus ou de richesses à long terme entre la classe moyenne et les mieux nantis, entre les mieux nantis et les moins nantis ou entre les moins nantis et la classe moyenne. Par inégalités sociales, nous référons à des inégalités d'opportunités ou de résultats qui sont indépendantes des efforts, des talents ou des libres-choix des individus (écarts d'espérance de vie entre quintiles de revenus, mobilité sociale différente, accès au crédit, au système de justice, à l'éducation ou à des soins de santé, etc.).



Voici la liste des mesures que nous avons retenues :

Budget fédéral 2018-2019

- Mesure #1 : Investissement de près de 5 milliards \$ sur 5 ans pour améliorer la situation socioéconomique et politique des autochtones au Canada
- Mesure #2 : Mise en place d'un régime d'équité salariale pour les entreprises de juridiction fédérale
- Mesure #3 : Dépenses de 80 M\$ sur 5 ans pour des mesures favorisant les femmes sur le marché du travail au Canada
- Mesure #4 : Augmentation de 50 % des prêts consentis pour la construction de logement
- Mesure #5 : Indexation de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE)
- Mesure #6 : Réforme fiscale visant les petites entreprises concernant les revenus de placement passif et le fractionnement du revenu
- Mesure #7 : Nouvelles mesures pour lutter contre l'évitement fiscal international
- Mesure #8 : Maintien de budgets déficitaires

Budget du Québec 2018-2019

- Mesure #9 : Diminution du taux du premier palier d'imposition sur le revenu des particuliers
- Mesure #10 : Mesures améliorant les conditions de vie des travailleurs et des familles
- Mesure #11 : Hausse du salaire minimum à 12 \$ de l'heure
- Mesure #12 : Réduction de la facture fiscale des petites et moyennes entreprises
- Mesure #13 : Montant de 2 milliards \$ pour l'entente avec les médecins spécialistes
- Mesure #14 : Plan visant à réduire la pauvreté



Enjeux méthodologiques

Comme toute étude, un tel exercice possède évidemment quelques limites. D'abord, les résultats seront évidemment influencés par la composition du panel. Le nombre de panélistes est certes plus élevé que l'an dernier, cet élément ne pourra jamais être complètement évacué. De plus, certaines mesures sont complexes et peuvent avoir des effets ambigus ou contradictoires. Ces nuances rappellent les limites d'un tel exercice.

Il faut prendre en compte qu'il existe plusieurs types d'inégalités : entre riches et pauvres, entre moins nantis et classe moyenne et entre mieux nantis et classe moyenne. Mais il en existe aussi entre hommes et femmes, jeunes et vieux, Québécois de longue date et nouveaux arrivants, et ainsi de suite.

Il n'y a pas que les ressources matérielles et financières qui sont inégalement distribuées; il y a aussi les ressources symboliques (un titre honorifique, un diplôme), de même que les ressources sociales et politiques (réseaux de contacts, accès aux décideurs) qui ont un impact déterminant sur les inégalités de revenus et de richesse. Toutes ces ressources doivent être considérées pour évaluer correctement l'impact des réformes sur les inégalités. Des études de cas et des évaluations plus poussées permettraient d'approfondir notre connaissance à cet égard, répondant à un besoin bien exprimé par la population.

Évidemment, en aucun cas un exercice estimatif comme le Bulletin des budgets ne peut remplacer des études de cas poussées et spécifiques. Dans la mesure où celles-ci sont indisponibles ou impossibles à produire dans un si court délai (tout juste après le dépôt des budgets), le Bulletin présente néanmoins une alternative intéressante. Le Bulletin du budget permet de fournir une première impression informée sur les différentes mesures mises de l'avant par nos gouvernements. Toutefois, ceux-ci limitent souvent l'accès aux données permettant d'estimer correctement les effets probables avant de mettre les citoyens devant le fait accompli, ou d'en mesurer les effets après-coup.

En ce sens, le Bulletin des budgets est également un appel à la transparence et à l'accessibilité aux données gouvernementales, tant pour les chercheurs que pour les citoyens. C'est surtout un premier pas dans une direction prometteuse, en espérant que les gouvernements prennent l'habitude de systématiquement mesurer l'effet de leurs politiques sur les inégalités économiques et sociales, éclairant ainsi leurs décisions et les débats publics à venir.

À noter, les mesures ont parfois été annoncées dans les semaines ou mois précédant le budget. Étant budgétées pour la première fois, elles peuvent toutefois être incluses dans le questionnaire pour rendre l'évaluation globale du budget plus complète.



3. Résultats – portrait d'ensemble

Nous avons demandé aux 71 spécialistes du panel d'analyser chacune des mesures séparément, puis nous avons agrégé leurs réponses quantitatives pour chacune d'elle. Nous leur avons également demandé d'estimer l'effet général du budget fédéral et celui du Québec. Ainsi, l'estimation globale pour chacun de ces deux budgets ne représente pas la moyenne des estimations de chaque mesure. Cette section présente un portrait d'ensemble pour les deux budgets. Globalement, le panel estime qu'ils auront tous les deux pour effet de réduire les inégalités au Québec.

Budget fédéral 2018-2019

En se prononçant sur les principales mesures du dernier budget du gouvernement du Canada, 98 % des experts sondés estiment que le budget aura un effet positif sur la réduction des inégalités, bien que les avis soient relativement dispersés. En moyenne, l'effet global est légèrement positif, ce qui vaut au budget fédéral la note de B+, une hausse notable comparativement à la note de B- recueillie l'an dernier. Le portrait par mesure permet d'expliquer ces résultats.

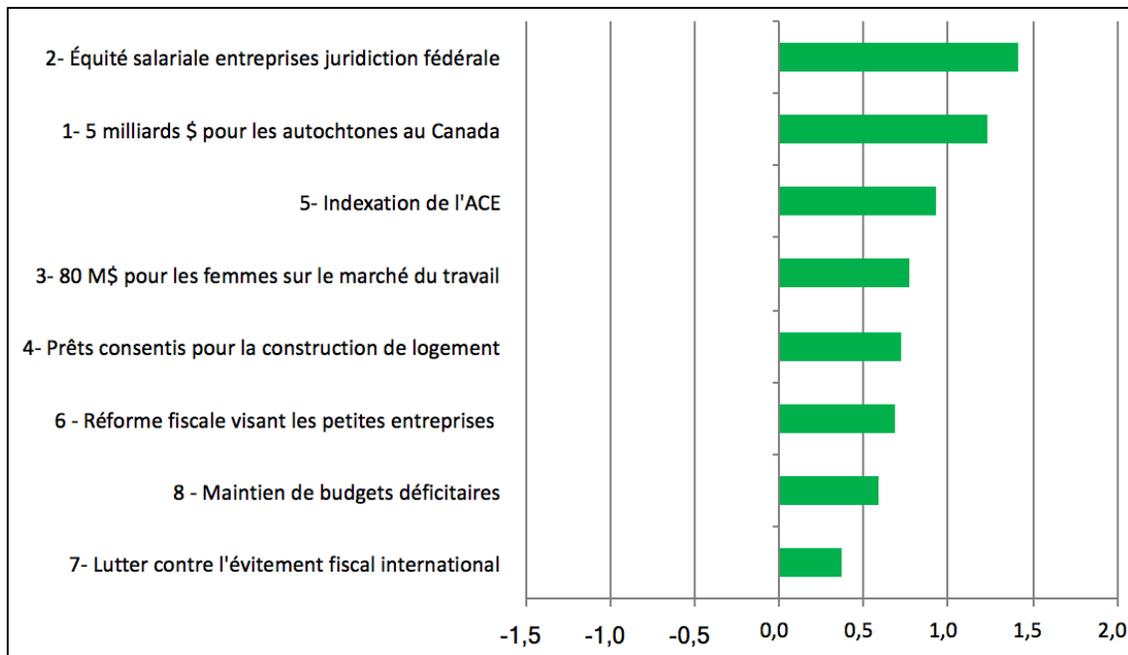
Évaluation de l'effet global du budget			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,1 (1.0)	31% 17,0%	0,6	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
98%	0%	2%

* Moyenne des pourcentages de panélistes estimant l'effet des mesures comme étant neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

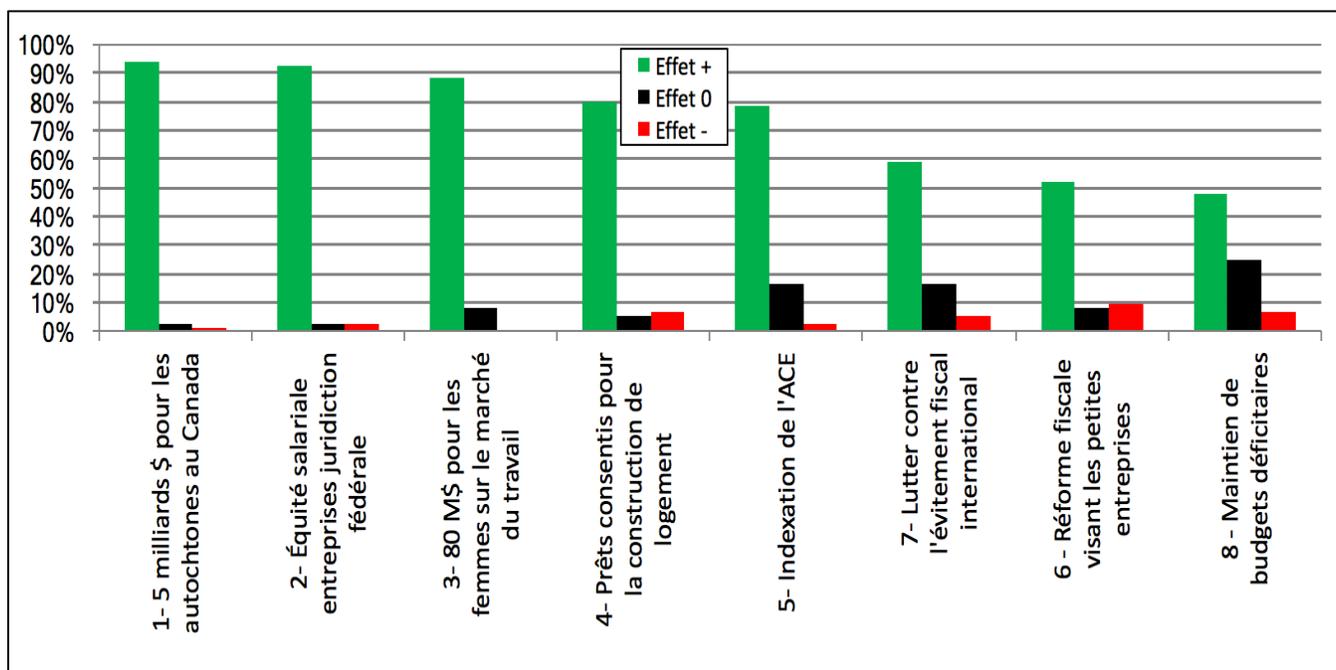
Graphique 1 : Effet global des principales mesures du budget fédéral sur les inégalités



Les huit mesures évaluées sont considérées par les panélistes comme contribuant à réduire les inégalités. Le panel considère que certaines mesures réduiront très faiblement les inégalités comme les nouvelles mesures pour lutter contre l'évitement fiscal international, l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et l'augmentation de 50 % des prêts consentis pour la construction de logement.

Le graphique 1 agrège les estimations des effets faites par les membres du panel, mais plusieurs avis modérés peuvent être contrebalancés par une opinion forte. Autrement dit, sous une moyenne peuvent se cacher de profondes divergences. À cette fin, le graphique 2 illustre le niveau de consensus au sein des spécialistes consultés. Pour ce faire, nous avons compilé le pourcentage de panélistes estimant l'effet neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (les augmente). Il y a un fort consensus pour la plupart des mesures évaluées, mais la 8^e mesure concernant le maintien des budgets déficitaires rassemble toutefois moins de 50 % des panélistes quant à son effet positif estimé.

Graphique 2 : Niveau de consensus des spécialistes consultés pour les mesures du budget fédéral 2018-2019 *



* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non illustrées ici.



Budget du Québec 2018-2019

L'effet des mesures annoncées par le gouvernement du Québec est globalement estimé comme étant plutôt favorable à la réduction des inégalités, les panélistes leur attribuant un effet global moyen de 0,5. À 33 %, l'impact moyen est jugé semblable à celui du budget fédéral. Avec une note de B, le gouvernement provincial obtient la notation identique avec l'année dernière. Plus des deux tiers des panélistes considèrent que le nouveau budget réduira les inégalités.

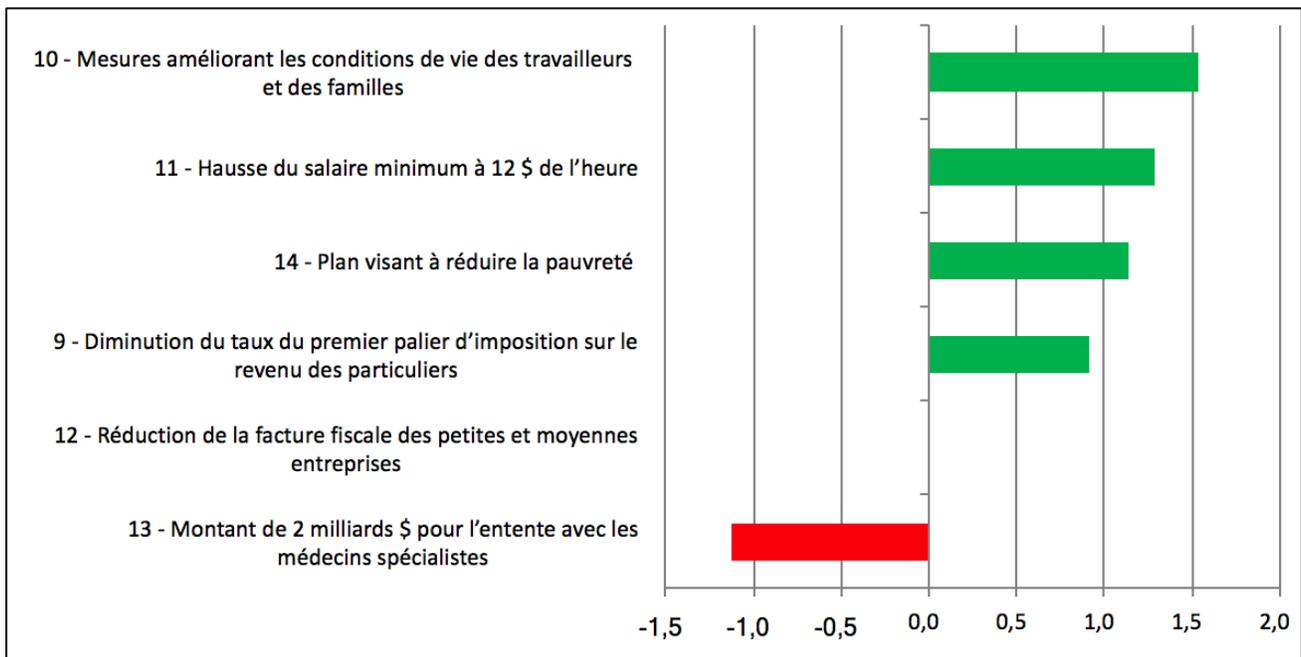
Évaluation de l'effet global du budget			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,4 (1.8)	33% (20,6 %)	0,5	B

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
74%	14%	12%

* Moyenne des pourcentages de panélistes estimant l'effet des mesures comme étant neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

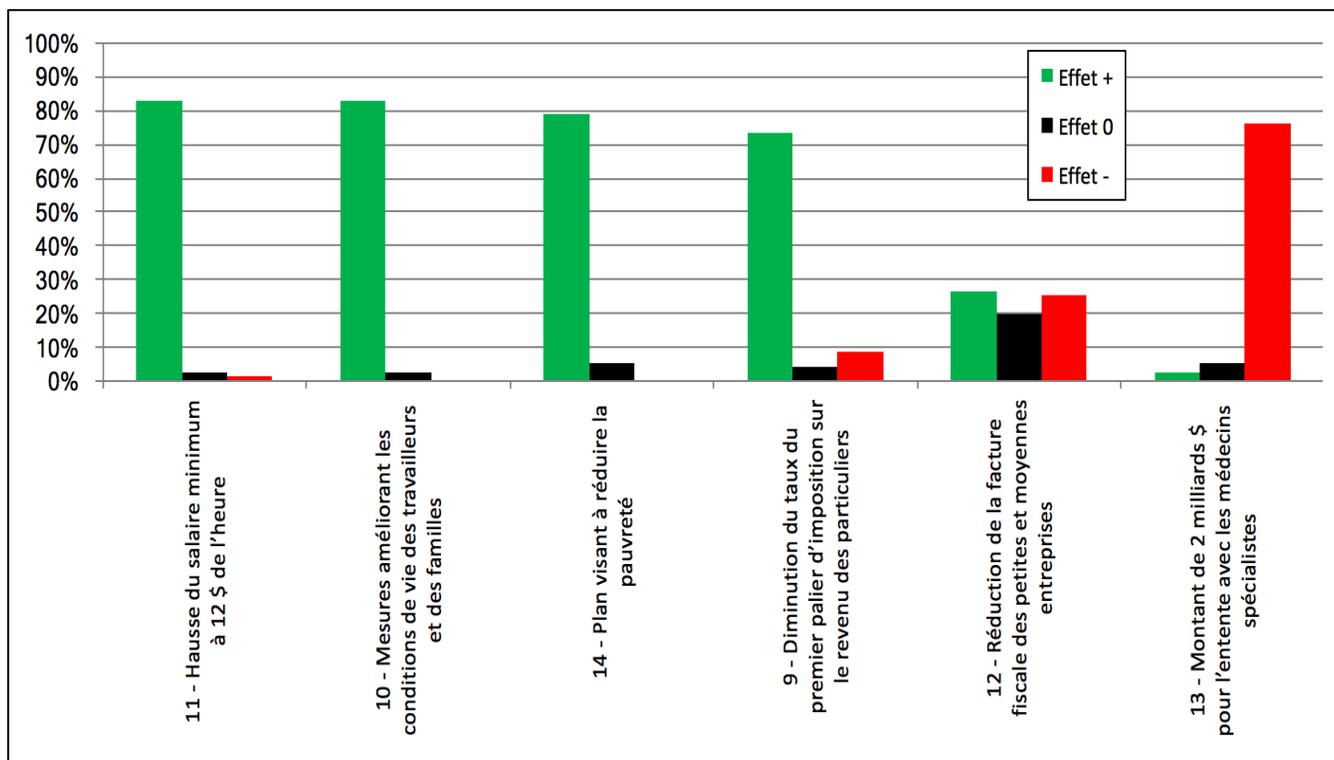
Graphique 3 : Effet global des principales mesures du budget du Québec sur les inégalités



Ici, quatre des mesures sont évaluées comme ayant un impact important sur la réduction des inégalités. C'est le cas de la hausse du salaire minimum à 12 \$ de l'heure et les mesures prévues pour améliorer les conditions de vie des travailleurs et des familles. Dans une moindre mesure, le plan visant à réduire la pauvreté contribue aussi à réduire les inégalités. Le panel évalue que la réduction de la facture fiscale des petites et moyennes entreprises aura un effet neutre sur les inégalités. L'entente de 2 milliards \$ avec les médecins spécialistes constitue la mesure jugée la plus négative sur les inégalités.

Dans la même veine que la démonstration pour le budget fédéral, le graphique 4 illustre le niveau de consensus parmi les spécialistes consultés pour les mesures du budget provincial. L'ensemble des résultats est compilé dans le tableau 1, dans la prochaine section.

Graphique 4 : Niveau de consensus des spécialistes consultés pour les mesures du budget du Québec 2018-2019*



* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non illustrées ici.

Dans l'ensemble, les panélistes s'entendent à plus de 70 % sur les effets de 5 des 6 mesures, toutes ces mesures sauf une étant évaluées comme réduisant les inégalités. Les mesures améliorant les conditions de vie des travailleurs et des familles, la hausse du salaire minimum à 12 \$ de l'heure et le plan visant à réduire la pauvreté sont les mesures particulièrement consensuelles des panélistes qui estiment un effet positif sur les inégalités. La seule mesure qui divise particulièrement le panel quant à son effet global est la réduction de la facture fiscale des petites et moyennes entreprises. Dans le cas de l'entente avec les médecins spécialistes, le panel s'entend à 76 % que cette entente aura un effet négatif sur les inégalités.



4. Résultats – portrait par mesures

Cette section examinera une à une l'ensemble des mesures, où un court descriptif sera suivi de commentaires diversifiés et représentatifs mis de l'avant par les panélistes. Pour maintenir l'anonymat de ces extraits, le genre masculin sera appliqué de façon générique.

Effet vs impact : un rappel des définitions

Estimation de l'effet (5 à -5) : permet d'estimer si la mesure en question augmente, réduit ou maintient les inégalités, en allouant une note de 5 à -5. Un chiffre positif signifie que la mesure réduit les inégalités, alors qu'un chiffre négatif représente une augmentation des inégalités, zéro étant un effet nul.

Estimation de l'impact (0 à 10) : estimation du nombre de personnes touchées par la mesure et/ou de l'ampleur de ses effets. Par exemple, l'échelle d'estimation varie de 0 (aucun impact), 1 (impact négligeable), 5 (impact significatif), 10 (impact majeur).

Tableau 1 : Ensemble des résultats selon la mesure estimée, pour les deux budgets*

Mesure	Effet	Écart-type	Impact	Écart-type	Effet global	Note
1- Investissement de près de 5 milliards \$ sur 5 ans pour améliorer la situation socioéconomique et politique des autochtones au Canada	3,2	1,5	38 %	22,5	1,2	A-
2- Mise en place d'un régime d'équité salariale pour les entreprises de juridiction fédérale	2,9	1,4	48 %	23,2	1,4	A-
3- Dépenses de 80 M\$ sur 5 ans pour des mesures favorisant les femmes sur le marché du travail au Canada	2,4	1,4	30 %	22,6	0,8	B+
4 - Augmentation de 50 % des prêts consentis pour la construction de logement	2,1	1,7	35 %	23,7	0,7	B+
5- Indexation de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE)	2,0	1,7	46 %	29,9	0,9	A-
6 - Réforme fiscale visant les petites entreprises concernant les revenus de placement passif et le fractionnement du revenu	1,8	2,1	39 %	23,7	0,7	B+
7- Nouvelles mesures pour lutter contre l'évitement fiscal international	1,5	2	25 %	21,4	0,4	B
8 - Maintien de budgets déficitaires	1,5	1,7	39 %	30,1	0,6	B+
Moyenne des estimations des mesures du budget fédéral*	2,2	1,7	38 %	24,7	0,8	B+

Mesure	Effet	Écart-type	Impact	Écart-type	Effet global	Note
9 - Diminution du taux du premier palier d'imposition sur le revenu des particuliers	1,9	2,0	49 %	28,4	0,9	A-
10 - Mesures améliorant les conditions de vie des travailleurs et des familles	3,2	1,3	49 %	24,5	1,5	A
11 - Hausse du salaire minimum à 12 \$ de l'heure	2,9	1,6	45 %	23,3	1,3	A-
12 - Réduction de la facture fiscale des petites et moyennes entreprises	0	2,3	33 %	24,3	0,0	C+
13 - Montant de 2 milliards \$ pour l'entente avec les médecins spécialistes	-3,2	2,1	35 %	28,0	-1,1	D
14 - Plan visant à réduire la pauvreté	3,0	1,6	38 %	22,4	1,1	A-
Moyenne des estimations des mesures du budget du Québec*	1,4	1,8	40 %	25,7	0,6	B+

* Ces estimations ne représentent pas l'estimation globale allouée au budget par les panélistes. Une question spécifique a été posée à cet effet.



Budget fédéral 2018-2019

Mesure #1 : Investissement de près de 5 milliards \$ sur 5 ans pour améliorer la situation socioéconomique et politique des autochtones au Canada

Description : Ces dépenses incluent un peu plus de 4 G\$ dédiés à l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones. Plus du tiers de cette somme sera consacré aux services de santé : soins médicaux essentiels, traitement et prévention de la toxicomanie, soutien émotionnel et en santé mentale aux survivants des pensionnats indiens, des fonds sont pour éliminer la tuberculose, etc. Les fonds serviront également à améliorer l'accès au logement, à l'eau, à l'emploi, ainsi qu'à bonifier le financement du Programme des services à l'enfance et à la famille. Ces dépenses incluent aussi un peu plus de 600 M\$ pour assurer leur droit à l'autodétermination, incluant notamment 51 M\$ sur deux ans pour appuyer la participation du gouvernement fédéral et des peuples autochtones aux tables rondes sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et l'autodétermination. Ces montants équivalents à une dépense moyenne de 3 000 \$ par personne sur une période de cinq ans, soit 600 \$ par année. Au recensement de 2016, 183 000 autochtones ont été recensés au Québec.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
3,2 (1,5)	38% (22,5 %)	1,2	A-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
94%	3%	1%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : La grande majorité des panélistes sont d'avis que cette mesure contribue à la réduction des inégalités et qu'elle mérite d'être reconnue et saluée. Cependant, malgré les réponses positives des panélistes quant à l'orientation de cette mesure, un bon nombre d'entre eux estiment que les montants ne sont pas suffisants pour avoir un impact significatif. Un panéliste mentionne que « le montant de 3000 \$ par personne sur 5 ans est somme toute relativement modeste par rapport aux besoins ». Un autre souligne qu'il s'agit « d'un pas dans la bonne direction, mais ces investissements ne permettront pas d'assurer une réelle égalité sociale et le montant est insuffisant considérant les torts historiques du colonialisme de l'État canadien. »

Certains panélistes estiment que ces investissements auront probablement un impact considérable à l'échelle locale grâce à certains projets. Un panéliste mentionne ainsi deux facteurs qui limitent toutefois l'impact global de cette mesure sur les inégalités : « le manque de planification et de coordination des efforts au gouvernement — on y va de nombreux petits projets avec peu de vision globale; et le fait que ça touche un petit nombre de personnes au total. »

D'autres remettent en doute ce type d'investissement en regardant de manière plus globale les problématiques vécues par les Autochtones : « tant que l'environnement institutionnel des communautés des Premières Nations n'est pas réformé, l'argent n'aura aucun effet. C'est comme remplir un réservoir troué. » Malgré ce doute exprimé quant à l'impact global de la mesure, un panéliste rappelle l'importance de tels investissements : « Même si on peut toujours regretter la faiblesse des



investissements concernant les populations autochtones, il s'agit d'un réinvestissement important qui profitera aux populations parmi les plus marginalisées du Canada. »

Mesure #2 : Mise en place d'un régime d'équité salariale pour les entreprises de juridiction fédérale

Description : Le gouvernement compte légiférer pour que les employés des entreprises sous juridiction fédérale obtiennent une rémunération équivalente pour un poste équivalent, ce qui est comparable à ce qui existe pour les employés de compétence provinciale au Québec. Cette mesure toucherait approximativement 1,2 million de salariés. Les femmes gagnent en moyenne 88 % du taux horaire payé aux hommes, écart que le gouvernement veut réduire à environ 91 % dans le secteur privé de compétence fédérale et à 94 % dans l'administration fédérale. Entre 5 % et 10 % des emplois au Québec – donc entre 200 000 et 400 000 emplois – sont de compétence fédérale, en plus des entreprises soumissionnaires aux contrats fédéraux qui seront touchés par la mesure.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,9 (1,4)	48% (23,2 %)	1,4	A-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
93%	3%	3%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Cette mesure est généralement bien accueillie par les panélistes pour sa contribution à la réduction des inégalités salariales au niveau du genre. Un panéliste souligne que les politiques visant l'équité de genre ont un potentiel important : « La réduction des inégalités sociales dans les pays scandinaves s'est effectuée beaucoup via des politiques d'équité des genres. »

Plusieurs panélistes ont toutefois des réserves quant à l'ampleur des effets escomptés. Certains s'interrogent sur le délai pour mettre en place la mesure, sur la manière dont elle sera appliquée et les exceptions qui seront introduites dans la loi. D'ailleurs, une partie du panel s'interroge sur la mise en application de cette mesure et son efficacité réelle et certaine plus précisément sur la méthode d'établissement des relativités salariales. De plus, le nombre de salariés visés par cette mesure est relativement restreint. Une politique touchant l'ensemble des employés du secteur privé est préconisée par l'un d'eux afin de l'impact sur la réduction des inégalités. Un autre panéliste rappelle que « l'équité salariale a fait progresser les salaires des personnes travaillant dans les secteurs à prédominance féminine au Québec, mais il n'a pas complètement réduit l'écart, même 20 ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale. Seules des travailleuses disposant déjà de bonnes conditions de travail seront couvertes par cette mesure, puisque les conditions sont meilleures pour les employées des secteurs de juridiction fédérale. Celles dont les besoins sont les plus grands seront donc passablement moins touchées. »

Malgré ces nuances, les panélistes estiment généralement que cette mesure aura un impact significatif sur la réduction globale des inégalités.



Mesure #3 : Dépenses de 80 M\$ sur 5 ans pour des mesures favorisant les femmes sur le marché du travail au Canada

Description : Cette mesure prévoit des dépenses de 50 M\$ pour lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail, dont environ 25 M\$ serviront à bonifier le financement des services d'aide juridique. L'autre moitié servira à l'élaboration d'un programme pancanadien de sensibilisation pour informer les travailleuses et travailleurs de leurs droits.

Un montant de 30 M\$ sera dédié à la mise en place de mesures incitatives et de formation à l'emploi pour les femmes. L'objectif est de faciliter aux femmes l'accès à des emplois payants, mais relativement peu qualifiés. Ainsi, un montant de 20 M\$ sera consacré à une nouvelle subvention incitative pour favoriser l'intégration des femmes comme apprenties dans des corps de métier spécialisés (56 métiers parmi lesquels machiniste, ébéniste, etc.). Ce montant représente 6 000 \$ pour leurs deux premières années de formation. Actuellement, seuls 11 % des inscrits dans ces programmes de formation sont des femmes.

Ces mesures incluent également la création d'un fonds de 10 M\$ sur 3 ans pour encourager les femmes à travailler dans le secteur de la construction, soit un peu plus de 830 000 \$ annuellement au Québec. La proportion des emplois dans le secteur de la construction actuellement occupés par des femmes n'est que de 1,3 %.

Analyse : Si 90 % des panélistes croient que cette mesure contribue à la réduction des inégalités, l'ampleur de son impact serait plutôt faible, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord certains panélistes soulignent que l'intérêt des femmes pour les métiers visés par la mesure est très faible et que les sommes investies sont trop modestes pour exercer un réel impact à moyen et long terme sur cette tendance. L'un des panélistes soutient qu'il n'est « pas certain que le financement des formations à la hauteur de 8000 \$ soit suffisamment attrayant pour inciter des femmes en emploi de s'inscrire. Peut-être sera-t-il plus attrayant pour des personnes sans emploi comme des chômeuses ou des étudiantes. »

L'un des panélistes estime que des mesures qui agiraient directement sur la transformation de ces secteurs d'emploi auraient un impact plus important et durable sur l'intégration des femmes : « Les taux de rétention des femmes dans le secteur de la construction sont faibles, bien que l'on tente de les y intégrer depuis longtemps. Plutôt que de former les femmes, il faut agir sur les organisations de ces secteurs, ainsi que sur la culture qui y est véhiculée et les enjeux qui s'y rattachent (stéréotypes, préjugés, rapports de pouvoir, harcèlement). » Dans l'ensemble, les panélistes soulignent l'effet positif de ces investissements pour réduire les inégalités, même s'ils soutiennent que les sommes qui y sont dédiées sont trop modestes.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,4 (1,4)	33% (22,6 %)	0,8	B+
Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.			
Niveau de consensus*			
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif	
89%	8%	0%	
* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.			



Mesure #4 : Augmentation de 50 % des prêts consentis pour la construction de logement

Description : Le budget souhaite stimuler la création d'environ 3500 logements locatifs au Québec en augmentant le montant des prêts consentis aux municipalités, promoteurs, constructeurs et fournisseurs de logements sans but lucratif. Au Québec, ces sommes passeraient d'environ 625 M\$ à 940 M\$, au cours des trois prochaines années. 30 % de la population loue un logement.

Analyse : Malgré leur estimation positive quant à l'effet de la mesure sur la réduction des inégalités, les panélistes soulignent quelques enjeux qui en limiteront la portée. Par exemple, les montants alloués sont insuffisants par rapport aux besoins en logements, même si « c'est une mesure importante pour combattre la pauvreté. » De plus, certains panélistes estiment que cette mesure risque de ne pas atteindre les objectifs, ni les populations ciblées : « Ceci risque d'être une subvention pour les promoteurs et constructeurs de logements, qui seront les vrais gagnants de cette mesure. » Un autre panéliste souligne que la mesure aborde « la construction de logements, mais évite l'enjeu du loyer. Difficile de dire si les personnes à faible revenu, à qui cette mesure semble destinée, vont réellement en bénéficier. »

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,1 (1,7)	35% (23,7 %)	0,7	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
80%	6%	7%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Mesure #5 : Indexation de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE)

Description : Depuis 2016, ce programme transfère plus de 23 milliards \$ annuellement aux familles canadiennes, dont 6 millions d'enfants. Comme annoncés lors de la mise à jour économique de l'automne dernier, les montants actuels de l'ACE seront indexés en fonction du coût de la vie à compter de juillet 2018. L'indexation sera de 1.5 % pour 2018 et de 2 % pour 2019, représentant 67 \$ de plus par enfant, par année, pour les deux prochaines années. Ces montants sont exonérés d'impôt.

Analyse : La majorité du panel évalue positivement cette mesure, même si 20 % d'entre eux croient qu'elle n'aura pas d'effet sur la réduction des inégalités. Malgré tout, l'ampleur de son impact estimé par les panélistes serait importante.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,0 (1,7)	46% (29,9 %)	0,9	A-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
79%	17%	3%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.



Les panélistes jugeant qu'une telle mesure contribuera à la réduction des inégalités soulignent par exemple que « Cette mesure étant progressive, sa bonification devrait avoir un impact favorable et légèrement significatif sur les inégalités. » L'Allocation canadienne pour enfants est dite progressive parce que le montant alloué est calculé en fonction du revenu familial, les familles à faible revenu recevant ainsi une allocation plus élevée.

En revanche, plusieurs experts soulignent que l'indexation n'est pas en soi un moyen pour réduire les inégalités. Un panéliste indique ainsi que « L'indexation d'un programme à l'inflation n'a pas d'effet distributif autre que de maintenir le niveau d'impact actuel du programme. » Il s'agit tout de même d'une amélioration notable, puisque « La non-indexation était la grosse faiblesse du programme initial. »

Mesure #6 : Réforme fiscale visant les petites entreprises concernant les revenus de placement passif et le fractionnement du revenu

Description : Ces nouvelles règles imposeront davantage les petites entreprises (en bonne partie des travailleurs autonomes) ayant des revenus de placements passifs élevés. Ainsi, le taux d'imposition augmentera progressivement en fonction de ces revenus. Par exemple, pour un montant de revenus de placement passifs annuels jusqu'à 50 000 \$, un taux d'imposition avantageux sera appliqué. Pour des revenus de 50 000 \$ à 150 000 \$, un taux de 9 % à 15 % s'appliquera. Toutefois, une entreprise qui tire 150 000 \$ en revenus de placement n'aura pas droit au taux réduit, donc le taux maximal s'appliquera. Cette mesure touchera 45 000 petites entreprises au Canada, soit environ 3 % des entreprises.

La réforme devrait générer 43 M\$ en nouveaux revenus pour le gouvernement cette année, soit une contribution fiscale de 860 \$ par entreprise en moyenne. Cette somme augmenterait à 305 M\$ puis 650 M\$ lors des deux années suivantes, soit 6 100 \$ et 13 000 \$ par entreprise en moyenne.

De plus, les travailleurs autonomes étant enregistrés en société privée pourront rester incorporés – et donc bénéficier de l'avantage fiscal offert par le fractionnement de leur revenu avec des membres de leur famille pour réduire leur facture fiscale –, mais ces critères seront désormais plus restreints. Ainsi, les règles révisées ne s'appliqueront pas aux particuliers qui apportent une contribution importante à une entreprise, principalement en termes d'heures travaillées. Ces règles fiscales étant désormais balisées, les revenus de ces travailleurs autonomes seront davantage imposés. Les hommes représentent plus de 70 % des particuliers à revenu élevé qui ont recours au fractionnement de leur revenu. Parallèlement à ces deux mesures, le taux d'imposition des petites entreprises sera abaissé, passant de 11 % à 9 %, permettant au Canada d'avoir le plus bas taux d'imposition des petites entreprises du G7.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,8 (2,1)	39% (23,7 %)	0,7	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
52%	8%	10%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.



Analyse : Même si une majorité des panélistes mentionne que cette mesure aura pour effet de réduire les inégalités, notons que plusieurs d'entre eux ont préféré ne pas formuler un avis sur cette mesure (32 % du panel). L'un d'entre eux estime qu'il s'agit d'une excellente mesure pour favoriser l'équité fiscale, mais ajoute que « [...] le gouvernement aurait pu aller plus loin. » Certains comparent cette mesure avec la réforme Morneau, annoncée depuis juillet 2017 et déplorent que « la réforme initiale, déjà timide, a encore été édulcorée. ». Un autre panéliste se montre toutefois optimiste : « Ceci est une vraie mesure contre l'évitement fiscal. La mouture est moins mordante que ce qui était prévu à l'origine, mais il s'agit effectivement d'un geste important en termes de réduction des inégalités. »

Mesure #7 : Nouvelles mesures pour lutter contre l'évitement fiscal international

Description : Ces mesures, représentant des dépenses de 90 M\$ sur 5 ans, devraient permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de réduire l'évitement fiscal des entreprises et particuliers en permettant de mener des enquêtes sur des évitements fiscaux identifiés. Un investissement additionnel de 42 M\$ sur cinq ans et de 9 M\$ par année par la suite sera aussi effectué au Service administratif des tribunaux judiciaires pour appuyer les cours fédérales canadiennes dans le traitement des dossiers.

De plus, le gouvernement a aboli une mesure permettant aux institutions

bancaires de créer artificiellement des pertes de revenus imposables afin de mettre ces montants à l'abri du fisc, ce qui représente un gain fiscal de 560 M\$ par année pour le gouvernement. Les autres mesures contre l'évitement devraient permettre de récupérer plus de 180 M\$ en cinq ans.

Fait à noter, toutes les ententes fiscales avec des pays reconnus comme des paradis fiscaux – qui permet à un individu ou une entreprise d'y déclarer ses revenus sous certaines conditions – ont été maintenus, et deux nouvelles ententes de ce genre ont été conclues récemment entre le Canada et la Grenade, ainsi qu'avec Antigua-et-Barbuda, deux pays reconnus comme étant des paradis fiscaux. De plus, le gouvernement exempte les multinationales du web comme Netflix de payer les taxes de vente normalement imposées aux produits et services vendus par des entreprises canadiennes.

Analyse : Une majorité des panélistes considèrent que cette mesure aura un effet positif sur la réduction des inégalités. Toutefois, ils déplorent la faiblesse de l'ambition de la mesure, qui ne répondrait pas réellement à la problématique de l'évitement fiscal international. Plusieurs panélistes recommandent ainsi la mise en place de mesures visant les entreprises internationales qui fournissent des produits et services au Canada, mais n'y paient pas de taxes de vente, comme c'est le cas pour Netflix : « Il serait pertinent de pousser un peu plus loin l'élimination des règles permettant d'éviter le fisc en toute légalité. Il est inacceptable que les multinationales du Web soient exonérées de payer des taxes sur les produits vendus au Canada. Il faut leur faire payer leur juste part de contribution au bien collectif. »

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,5 (2)	25% (21,4 %)	0,4	B

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
59%	17%	6%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.



Un des panélistes considère ainsi que le gouvernement échoue à prendre ses responsabilités en matière de lutte à l'évitement fiscal : « Mesure très faiblarde. Il est ahurissant d'apprendre que ce gouvernement continue dans la même ligne que Harper en signant de nouvelles ententes de non double imposition avec des paradis fiscaux, alors qu'il a tous les pouvoirs pour les annuler. Dans ce domaine, le monde a besoin de moins de Canada. » Un autre panéliste avance que « les effets de telles mesures sur les inégalités sont difficiles à cerner », et qu'ils pourraient bien dépasser le contexte canadien : « Il est possible que les principaux bénéficiaires d'une lutte plus agressive du Canada au recours aux paradis fiscaux soient les citoyens de pays en voie de développement, notamment ceux où œuvrent des entreprises d'extraction de ressources naturelles. »

Mesure #8 : Maintien de budgets déficitaires

Description : Ottawa prévoit générer un déficit de 18 G\$ cette année (en excluant les 3 G\$ du fonds de prévoyance), ce qui représente moins de 1 % du PIB, puis de réduire ce déficit annuel à 0,5 % d'ici cinq ans (12 G\$). Le budget de l'an dernier prévoyait un déficit de 27 G\$ cette année. Aucun échéancier ciblant un retour à l'équilibre budgétaire n'a été avancé par le gouvernement. Cette année, la dette atteint 652 G\$, soit 30,4 % du PIB, une proportion qui est en légère baisse. La note de crédit du Canada est excellente, mais, selon les prévisionnistes, une hausse des taux d'intérêt est à prévoir au cours des prochaines années.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,5 (1,7)	39% (30,1 %)	0,6	B+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
48%	25%	7%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Un peu moins de la moitié des panélistes considèrent que le maintien d'un budget déficitaire aura un effet positif sur la réduction des inégalités. Notons cependant qu'un quart d'entre eux estiment que cette décision n'aura aucun effet.

Parmi les commentaires recueillis, plusieurs soutenaient que la poursuite du déficit zéro à tout prix pourrait s'avérer inéquitable : « Atteindre l'équilibre budgétaire maintenant impliquerait des diminutions de dépenses qui auraient des impacts inégalitaires. » À cet effet, certains jugent ainsi que la politique actuelle du gouvernement est bien avisée : « La vision libérale visant à garder fixe ou à diminuer le ratio de la dette en fonction du PIB plutôt que de façon absolue est une mesure juste qui respecte l'équité intergénérationnelle. ». Ou encore : « Le but n'est pas d'atteindre le déficit zéro à chaque année pour un gouvernement, mais bien de cibler les secteurs qui ont besoin de soutien et de concevoir l'équilibre sur une longue période. »

Plusieurs panélistes nuancent toutefois qu'un déficit budgétaire n'est pas en soi synonyme de réduction des inégalités, et que « tout dépend comment les dépenses sont allouées ». Un autre illustre ce point en soulignant qu'« on pourrait faire des déficits en réduisant les impôts des riches, par exemple », ce qui aurait pour effet d'accroître les inégalités.



Autres mesures

Certains panélistes ont souligné quelques autres mesures non évaluées dans le présent budget et qui pourraient avoir un impact sur les inégalités au Québec. Un panéliste suggère par exemple que l'annonce de la création de supergrappes industrielles pourrait avoir pour effet d'accroître les inégalités, puisque les subventions qui y sont associées risquent d'être captées par des entreprises déjà bien établies et pourraient contribuer à consolider leur position économique dominante actuelle, au détriment des citoyens. Une autre mesure critiquée est le soutien à la production de pétrole issu des sables bitumineux, qui aurait pour effet d'accroître les inégalités économiques et climatiques au Canada et dans les pays qui souffrent davantage du réchauffement climatique.

Budget du Québec 2018-2019

Mesure #9 : Diminution du taux du premier palier d'imposition sur le revenu des particuliers

Description : Le taux d'imposition de la première tranche de revenu imposable, soit pour les revenus imposables entre 15 000 \$ et 43 000 \$, passe de 16 % à 15 %. Pour un revenu imposable individuel de 43 000 \$, le contribuable aura à payer 280 \$ de moins par année. Pour un revenu imposable de 20 000 \$, le montant épargné sera de 50 \$. Au Québec, 36 % des particuliers ont un revenu de moins de 25 000 \$ et 30 % des particuliers ont un revenu entre 25 000 \$ et 50 000 \$. Cette mesure coûtera 2 milliards \$ et touchera près de 4,2 millions de personnes.

Analyse : Près des trois quarts des panélistes estiment que cette contribuera à la réduction des inégalités. Notons toutefois que près d'un panéliste sur 10 estime au contraire qu'elle aura pour effet de les accroître. L'effet global relativement élevé s'explique par le fait que les panélistes qui considèrent que cette mesure réduira les inégalités s'attendent à ce qu'elle ait un impact dont l'ampleur sera importante.

Voici comment un panéliste justifie cette attente : « De mon point de vue, les mesures fiscales comptent parmi les plus efficaces pour lutter contre les inégalités. Un montant de 50 \$ représente une portion plus importante du revenu total d'un individu à faible revenu que le même 50 \$ pour un individu plus fortuné. Ainsi, même une faible économie d'impôt chez les ménages les plus défavorisés permet de réduire les inégalités. » Un autre panéliste ajoute que cette mesure pourra « réduire les inégalités en incitant au travail. »

Certains panélistes soulignent toutefois que le montant ne profite pas à ceux ayant un revenu trop faible pour payer de l'impôt, alors que « le montant épargné augmente avec le revenu — jusqu'à ce qu'on atteigne 43 000 \$, puis reste stable ensuite — donc demeure maximal pour les plus

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
1,9 (2)	49% (28,4 %)	0,9	A-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
73%	4%	8%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.



riches. Par conséquent, comme il faut avoir un revenu imposable de 43 000 \$ et plus pour profiter pleinement de la mesure, les inégalités augmenteront, même si en terme de pourcentage du revenu, ça devient négligeable pour les très riches. »

Un autre panéliste ajoute que « même si cet avantage est proportionnellement plus important pour ceux dont les revenus sont modestes, il aurait été possible d'avoir un impact énormément plus important sur les inégalités en utilisant de telles sommes autrement. Une bonification du crédit d'impôt pour la solidarité, de la prime au travail ou de l'aide sociale aurait été beaucoup plus efficace. » Dans la même veine, un autre soutient que « l'effet net d'un rabais fiscal aussi marginal est très réduit comparativement à un réinvestissement équivalent dans les services publics. L'effet net d'un réinvestissement de 2 milliards de \$ récurrent dans le système éducatif québécois (CPE compris) aurait certainement un effet bien supérieur. » Un autre panéliste souligne que le gouvernement se prive ainsi d'importants revenus.

Mesure #10 : Mesures améliorant les conditions de vie des travailleurs et des familles

Description : La première de ces mesures vise à offrir aux travailleurs une troisième semaine de vacances payée, lorsqu'il ou elle a cumulé au moins trois années de travail au sein de la même entreprise. Des congés pour cause de maladie ou d'obligation familiale seront aussi ajoutés. Ces mesures devraient coûter aux entreprises entre 600 et 690 M\$ par année. Autre mesure, les enfants vivant en milieu défavorisé pourront avoir accès à des services de garde éducatifs gratuitement cinq jours par semaine, au lieu des 2,5 jours par semaine offerts gratuitement jusqu'à présent. Le programme sera offert dans les Centres de la petite enfance (CPE), les garderies subventionnées et les garderies en milieu familial où les places sont subventionnées. Les enfants pourront fréquenter ces services gratuitement si leurs parents bénéficient du programme de solidarité sociale, d'Alternative jeunesse, d'Objectif emploi, ou de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris du ministère du Travail. Le coût de cette mesure est estimé à 95 M\$.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
3,2 (1,3)	49% (24,5 %)	1,5	A

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
83%	3%	0%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : La mesure concernant l'accès aux services de garde est saluée par les panélistes comme étant « une mesure importante qui devrait inciter au travail les moins nantis, et qui devrait donc réduire les inégalités ». On souligne aussi que « l'accès à ces services est une mesure dont les effets sur la réduction des inégalités sont démontrés dans la littérature scientifique ». En revanche, on déplore que « la mesure soit complètement diluée par le fait qu'on offre aux parents de mettre les enfants dans d'autres services que les CPE. Ces autres services sont de moindre qualité en moyenne et nuisent au développement des CPE. ». Concernant la mesure prévoyant l'ajout d'une troisième semaine de vacance payée, on mentionne qu'elle est intéressante, mais qu'elle ne touchera malheureusement pas les employés avec des conditions plus précaires.



Mesure #11 : Hausse du salaire minimum à 12 \$ de l'heure

Description : tel qu'annoncé en janvier 2018, le salaire minimum augmentera de 11,25 \$ à 12,00 \$ de l'heure. Cette majoration de 6.7 % pour ces salariés représente une augmentation annuelle totale entre 460 \$ et 980 \$, selon les heures travaillées et le type de secteur économique. Cette augmentation représente un peu plus de trois fois le taux d'inflation prévu pour 2018. Au Québec, 6 % des salariés travailleraient au salaire minimum et les femmes représentent 61 % de ces salariés. Le nombre d'emplois rémunérés sous les 12 \$ de l'heure est de 354 000 salariés. Pour les employeurs, la masse salariale des personnes travaillant au salaire minimum représenterait moins de 2 % de l'ensemble de la masse salariale.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
2,9 (1,6)	45% (23,3 %)	1,3	A-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
83%	3%	1%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Il y a un consensus parmi les membres du panel quant à l'impact positif que cette mesure pourrait avoir sur la réduction des inégalités. Toutefois, plusieurs panélistes jugent que cette augmentation est insuffisante pour réduire de façon significative les inégalités, estimant qu'une augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure aurait eu des impacts plus importants sur la réduction des inégalités. Certains soulignent ainsi que cette hausse est minime et que l'effet sur la réduction des inégalités sera nul. Un autre panéliste estime au contraire que : « L'impact global se fait sentir jusqu'à des salaires dépassant de 25 % le salaire minimum. Il faut noter cependant que le salaire minimum des salariés rémunérés au pourboire passera quant à lui à 9,80 \$ de l'heure, une hausse de 35 ¢. L'écart entre les deux salaires minimums s'est considérablement accru ces dernières années. »

Un panéliste met en garde contre cette mesure, indiquant « qu'elle ne touche pas toutes les personnes à revenus faibles et pourrait en éloigner certaines du marché du travail. » Dans la même veine, un autre panéliste soutient qu'« a priori cette mesure devrait permettre de réduire les inégalités, mais il faut évaluer l'effet sur l'offre. En effet, les employeurs vont aussi s'ajuster à cette hausse, bien que plus modeste qu'en Ontario où l'on a vu des entreprises fermer ou déménager dans une autre province. » Pour évaluer cette mesure, il faudra ainsi « avoir un portrait complet de l'évolution des conditions de vie des personnes sous le salaire minimum pour savoir s'il y a réellement amélioration des conditions de vie, étant donné l'augmentation du coût de la vie et des tarifs par exemple ».

Un autre panéliste croit toutefois que cette hausse du salaire minimum ne devrait pas avoir d'impacts négatifs sur l'emploi des travailleurs touchés : « les disparités dans la stabilité des emplois à faible salaire (et les conditions non salariales associées) sont également importantes afin de réduire les inégalités et la littérature portant sur les impacts des augmentations du salaire minimum sur les travailleurs touchés n'est pas unanime. Cependant, l'augmentation suggérée est relativement raisonnable et ne devrait pas avoir trop d'impacts négatifs sur l'emploi des travailleurs touchés. »



Mesure #12 : Réduction de la facture fiscale des petites et moyennes entreprises

Description : Deux nouvelles mesures annoncées visent à réduire la facture fiscale des petites et moyennes entreprises (PME), entreprises qui doivent avoir moins de 500 employés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 M\$. On dénombre au Québec 235 000 petites entreprises (moins de 100 employés) et 4 300 moyennes entreprises (entre 100 et 500 employés), comparativement à 600 grandes entreprises. La réduction d'un peu plus de 600 M\$ de la facture fiscale représente environ 2 600 \$ par entreprise. Le gouvernement et les groupes d'intérêt représentant les entreprises soulignent que ces montants supplémentaires serviront à compenser les coûts engendrés par les changements à la Loi sur les normes du travail (surtout l'ajout de vacances payées; voir la mesure précédente) et la hausse du salaire minimum.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
0,0 (2,3)	33% (24,3 %)	0,0	C+

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
27%	20%	25%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

La première mesure réduit le taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction, qui passera de 8 % à 4 %, soit le même taux d'imposition que celui appliqué aux secteurs primaire et manufacturier. La seconde mesure est une réduction du taux de cotisation des PME au Fonds des services de santé (FSS), une taxe sur la masse salariale qui est une source de financement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette diminution représente une baisse de 55 % des contributions pour les entreprises dont la masse salariale s'élève à plus de 1 M\$ dans les secteurs primaire et manufacturier. Puisque le FSS a une structure de taxation modestement progressive (un salarié ayant un revenu élevé coûtera proportionnellement plus cher qu'un salarié ayant un plus faible revenu), la diminution du taux de cotisation rendra un peu plus attractif l'emploi d'un salarié plus élevé, toutes choses étant égales par ailleurs.

Analyse : Cette mesure divise complètement le panel quant aux effets associés à cette mesure. Certains panélistes qui jugent qu'elle aura un impact négatif sur la réduction des inégalités l'expriment de manière tranchée : « Une très mauvaise mesure. Sous l'argument des changements aux normes du travail, nous donnons des avantages aux bureaux de professionnels (avocats, notaires, dentistes, etc.) qui ont peu de personnels au salaire minimum, mais aussi (peut-être) aux médecins qui fonctionnent sous incorporation. » Un autre ajoute que cette mesure est « une concession pour faire "passer la pilule" du Code du travail. Toute réduction de la fiscalité des entreprises, même des PME, tendra à augmenter les inégalités. » Un panéliste soutient que cette mesure est une victoire pour les groupes d'intérêts représentant les PME, puisqu'elle « compense les coûts de la hausse du salaire minimum, c'est-à-dire qu'elle reporte cette compensation sur les contribuables de la classe moyenne. Pourquoi ne pas financer la hausse du salaire minimum à même leurs profits ? »

Un panéliste croyant que l'effet sera plutôt neutre l'exprime ainsi : « Le taux d'imposition réduit des petites entreprises n'a pas d'impact évident sur les inégalités. Il n'a pas non plus d'impact évident sur la croissance ou la diversification économique, ce qui est en soi un problème. » D'autres panélistes y



voient plutôt une mesure positive en terme de réduction des inégalités : « On cherche à améliorer la compétitivité des PME. En soi, cela ne réduit pas les inégalités, mais cela pourrait y conduire. » Un autre panéliste suggère toutefois que « le taux d'imposition réduit des PME n'a pas d'impact évident sur les inégalités. Il n'a pas non plus d'impact évident sur la croissance ou la diversification économique, ce qui est en soi un problème. »

Mesure #13 : Montant de 2 milliards \$ pour l'entente avec les médecins spécialistes

Description : Le gouvernement du Québec a signé une entente de 2 milliards \$ déterminant la rémunération des médecins spécialistes jusqu'en 2023. Les plus de 10 000 médecins spécialistes obtiendront 11 % d'augmentation sur huit ans (510 M\$). Ce montant représente une majoration annuelle moyenne de 25 000 \$ par médecin. De plus, une somme non récurrente de 1,5 milliard \$ — soit 150 000 \$ par médecin — leur sera allouée, représentant des sommes précédemment reportées par le gouvernement. En 2016, leur revenu annuel moyen était d'un peu plus de 400 000 \$. En plus de ces montants, l'entente prévoit un accroissement du nombre de médecins, ainsi qu'une majoration additionnelle de leur rémunération si celle de leurs pairs canadiens augmentait plus rapidement que la leur.

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
-3,2 (2,1)	35% (28 %)	-1,1	D

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
3%	6%	76%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.

Analyse : Cette mesure est de loin celle qui est considérée par les panélistes comme ayant le plus grand impact sur l'accroissement des inégalités. En effet, seuls 3 % des panélistes estiment que cette mesure contribue à la réduction des inégalités. Fait à noter, sur les 42 mesures évaluées lors des quatre derniers budgets du Québec, cette mesure est l'une des trois mesures les plus à même d'accroître les inégalités. Les deux autres mesures étant les réductions des budgets en Santé et en Éducation lors du budget 2015-2016.

Malgré le nombre relativement peu élevé de personnes touchées par cette mesure, son effet sur l'accroissement des inégalités est si important que l'effet global demeure élevé. Ainsi « le montant des fonds publics qui y est consacré à cette mesure – en comparaison aux sommes consacrées à l'augmentation du parc locatif de logements sociaux, par exemple – produit un effet significatif. » Un panéliste ajoute que même si seulement 10 000 personnes sont concernées, « la symbolique inégalitaire est forte, surtout au sein du réseau public de santé. » Un autre ajoute que « les médecins font déjà partie d'un groupe de travailleurs privilégiés. Leur donner davantage accroît les inégalités. »

Les panélistes évoquent également un impact potentiel sur l'accessibilité aux soins pour la population. D'une part, on mentionne que « le ratio des médecins pour 1000 habitants est insuffisant à couvrir les besoins en service de la population. L'augmentation continue des salaires entrave la possibilité d'augmenter significativement ce ratio. » On indique aussi que « La mesure aggrave légèrement les écarts de richesse en ne touchant qu'une petite frange de la population. De façon plus générale, la



structure de négociation et de rémunération des médecins est fort probablement au mieux d'un gaspillage de fonds publics et au pire d'un accès plus limité aux soins pour les citoyens. Cette mesure aura aussi un effet négatif sur la cohésion sociale. » Un autre ajoute qu'il s'agit « d'une entente qui redistribuera les richesses vers le haut. Il n'y a ni justification économique, ni justification morale. »

Mesure #14 : Plan visant à réduire la pauvreté

Description : En décembre 2017, le gouvernement a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Il comprend 43 mesures, dont le coût total représente 2,6 milliards \$ sur six ans. Accaparant près de la moitié de cette somme, la principale mesure vise à bonifier les prestations annuelles des quelque 84 000 personnes inaptes au travail, qui passeront de 12 700 \$ à 18 000 \$ en 2021, les faisant passer tout juste au-dessus du seuil de la pauvreté.

Quant aux personnes jugées aptes au travail, leur revenu disponible annuel passera de 9 400 \$ à 9 900 \$ en 2021, soit un peu plus de la moitié du seuil de la pauvreté. Les primes de formation et de recherche d'emploi seront aussi bonifiées, leur permettant d'accroître ces revenus. De plus, le programme Objectif emploi, qui offre aux prestataires divers services facilitant l'accès au marché du travail et offrant de la formation, sera augmenté d'environ 7 M\$ par année d'ici 2022.

Parmi les autres mesures pour les personnes à faible revenu, notons que 46 M\$ additionnels seront investis pour favoriser l'accès à des logements abordables, 6 M\$ pour améliorer l'accès à une alimentation saine et abordable, ainsi que 14 M\$ sera alloué à des organismes communautaires pour la mise en place de projets d'éducation populaire, de défense des droits sociaux et de lutte à la discrimination.

Analyse : Selon le panel, cette mesure aura un effet global assez important sur la réduction des inégalités, et ce, malgré un impact d'ampleur modérée. Le plan comprenant dans les faits plusieurs mesures, les panélistes se sont prononcés sur différents aspects précis de cette mesure.

D'abord, un des panélistes estime que « des analyses supplémentaires devraient être menées pour évaluer ce que le Québec entend par "inapte au travail". Il y a des personnes qui ont des capacités limitées et qui pourraient bénéficier de mesures identiques, mais qui n'en bénéficieront pas avec ce qui est proposé. » Un autre va dans le même sens en soulignant les effets pervers potentiels de cette distinction : « Le réinvestissement de sommes auprès des plus démunis est essentiel. Toutefois, le traitement réservé aux "employables" ne fait qu'augmenter le stress et la stigmatisation reliée au statut de bénéficiaire de l'aide sociale. Ces mesures ont de bonnes chances de ne pas résoudre les vrais problèmes d'un grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté. »

Évaluation			
Effet	Impact	Effet global	Note
3,0 (1,6)	38% (0,4 %)	1,2	A-

Entre parenthèses : écart-type moyen. Cette mesure statistique permet d'estimer la dispersion des réponses.

Niveau de consensus*		
Effet positif	Effet neutre	Effet négatif
79%	6%	0%

* Pourcentage de panélistes estimant l'effet de la mesure neutre, positif (réduit les inégalités) ou négatif (augmente les inégalités). Le total inclut les non-réponses, non-illustrées ici.



Ces considérations amènent certains panélistes à poser un regard ambivalent sur cette mesure : « Certaines mesures, dont celles liées aux contraintes à l'emploi, risquent de creuser l'écart chez les personnes recevant de l'aide sociale tandis que d'autres mesures, comme l'accès au logement abordable, pourraient être positives. C'est donc difficile de porter un regard sur l'ensemble du plan. »

Plusieurs accueillent tout de même positivement cet ensemble de mesures. L'un d'eux indique : « Les personnes handicapées sont nombreuses et comptent pour près du tiers des personnes bénéficiant de l'assistance sociale. Enfin une bouffée d'air frais pour elles. La petite hausse pour les autres personnes assistées est une légère amélioration : de meilleurs soutiens et des mesures d'insertion sont garanties de plus d'égalité bien que difficiles à mettre en cohérence avec les politiques de formation à l'emploi au Québec. Il faudra améliorer cette cohérence avant tout. » Un panéliste soulève toutefois un bémol : « cette bonification ne sera effective que dans 5 ans. Ironiquement, elle met également en lumière l'absurdité d'offrir des prestations inférieures au seuil de la mesure du panier de consommation à qui que ce soit. »

Autres mesures

Parmi les autres mesures du budget du Québec, un panéliste mentionne que le crédit d'impôt pour l'achat d'une première résidence – mesure non retenue dans le cadre de ce Bulletin des budgets – aura un effet modeste d'accroissement des inégalités, puisqu'il n'aura vraisemblablement pas d'effet sur l'accès à la propriété des personnes à faibles revenus, mais facilitera l'obtention d'un actif important pour des propriétaires jeunes, mais mieux nantis, accentuant ainsi les écarts de richesse.

Un autre panéliste souligne aussi que la décision du gouvernement de puiser dans la réserve pour imprévus pourrait accroître les inégalités, puisque lors d'un ralentissement de l'économie, voire une récession, il y aura moins de marge de manœuvre pour en atténuer les effets, ce qui aura une incidence sur les moins nantis, notamment un taux de chômage plus élevé.



5. Liste des membres du panel d'experts

1. Jules Bélanger, économiste
2. Dorothée Boccanfuso, économiste et professeure à l'Université de Sherbrooke
3. Mélanie Bourque, professeure au Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais
4. Sébastien Breau, professeur au Département de géographie de l'Université McGill
5. Laure Célérier, professeure en administration publique à l'Université d'Ottawa
6. Marie-Thérèse Chicha, professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal
7. Jean-Claude Cloutier, économiste
8. Marie Connolly, économiste et professeure à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal
9. Jean-Michel Cousineau, économiste et professeur à l'Université de Montréal
10. Janet Currie, économiste et professeure à l'Université Princeton
11. Nolywé Delannon, professeure à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval
12. François Delorme, économiste et enseignant au Département de sciences économiques de l'Université de Sherbrooke
13. Peter Dietsch, économiste et professeur de philosophie à l'Université de Montréal
14. Jacinthe Dion, professeure au Département des sciences de la santé de l'Université du Québec à Chicoutimi
15. Pierre Doray, professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal
16. Pascale Dufour, professeure au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal
17. Lucie Dumais, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal
18. Jonathan Durand Folco, professeur à l'École d'innovation sociale de l'Université St-Paul
19. Charles Fleury, professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Laval
20. Alexis Gagné, économiste



21. Jean-Denis Garon, professeur agrégé au Département des sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal
22. Lucie Gélinau, professeure au Département de psychosociologie et travail social de l'Université du Québec à Rimouski
23. Vincent Geloso, économiste et professeur invité à Bates College
24. Antoine Genest-Grégoire, professionnel de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université Sherbrooke
25. Luc Godbout, fiscaliste et directeur du département de fiscalité de l'Université de Sherbrooke
26. Stéphane Grenier, professeur en travail social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
27. Catherine Haeck, économiste et professeure à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal
28. Marc-André Houle, doctorant et chargé de cours au Département de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal
29. Maripier Isabelle, économiste et chercheure postdoctoral au *James M. and Cathleen D. Stone Centre for the Study of Wealth Inequality*
30. Olivier Jacques, doctorant en science politique à l'Université McGill
31. Lucie Lamarche, avocate et professeure à l'Université du Québec à Montréal
32. Simon Langlois, professeur émérite en sociologie à l'Université Laval
33. Lyne Latulippe, professeure à l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke
34. Pierre Lefebvre, économiste et professeur à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal
35. Justin Leroux, économiste et professeur à l'École des hautes études commerciales de Montréal
36. Paul Makdissi, économiste et professeur à l'Université d'Ottawa
37. Amélie Maugère, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal
38. Sylvain Mélançon, économiste indépendant
39. Pierre-Carl Michaud, économiste et professeur à l'École des hautes études commerciales de Montréal
40. Maurice Mongrain, avocat



41. Stéphane Moulin, économiste et professeur de sociologie à l'Université de Montréal
42. André-Anne Parent, professeure en travail social à l'Université de Montréal
43. Mathieu Perron-Dufour, économiste et professeur à l'Université du Québec en Outaouais
44. Chiara Piazzesi, professeure au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal
45. Katherine Pineault, économiste, Ouranos
46. Louise Potvin, professeure titulaire à l'École de santé publique de l'Université de Montréal
47. Ysabel Provencher, professeure à l'École de travail social et de criminologie de l'Université de Laval
48. Hicham Raïq, chercheur et chargé de cours au Département de sociologie de l'Université de Montréal
49. Marie-France Raynault, professeure au Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal
50. Marwah Rizqy, fiscaliste et professeure à l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke
51. Louis-Philippe Rochon, économiste et professeur à l'Université Laurentienne
52. Mario Seccareccia, économiste et professeur à l'Université d'Ottawa
53. Suzie St-Cerny, chercheuse à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université Sherbrooke
54. Martin St-Denis, économiste, MCE Conseils
55. Yves St-Maurice, consultant en économie
56. Dominique Tanguay, directrice adjointe à l'Institut Femmes, Sociétés, Égalité, Équité
57. Geneviève Tellier, professeure à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa
58. Pierre P. Tremblay, professeur associé au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal
59. Loan H. Trinh, chargée de cours à la Faculté de science politique et de droit et à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal
60. Patrick Turmel, professeur à la Faculté de philosophie de l'Université Laval
61. Cécile Van de Velde, professeure de sociologie à l'Université de Montréal
62. Axel van den Berg, professeur en sociologie à l'Université McGill



63. David Wachsmuth, professeur à l'École d'urbanisme de l'Université McGill
64. Myra Yazbeck, économiste et professeure à l'Université d'Ottawa
65. Sylvain Zini, économiste et chargé de cours au Département de science politique et droit à l'Université du Québec à Montréal
66. Nom confidentiel (souhaite rester anonyme), économiste et professeur(e) à l'Université Harvard
67. Nom confidentiel (souhaite rester anonyme), chercheur(e)
68. Nom confidentiel (souhaite rester anonyme), chercheur(e)
69. Nom confidentiel (souhaite rester anonyme), chercheur(e)
70. Nom confidentiel (souhaite rester anonyme), chercheur(e)
71. Nom confidentiel (souhaite rester anonyme), chercheur(e)

